



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 12 mars 2018

Salle des Fêtes Odette Pilpoul

Mairie du 3^e arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAUT, Benjamin DJIANE, Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, Laurence HUGUES, Benoîte LARDY, Yves PESCHET, Quentin PICQUENOT, Sylvia TROPPER.

Absents ayant donné pouvoir :

Christine FREY, Benoît SOLÈS.

Absents :

La séance est ouverte.

Le quorum étant atteint, il constate que le Conseil peut délibérer valablement.

1. 03-2018-13 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner Gauthier CARON-THIBAUT comme secrétaire de séance. Il constate qu'il n'y a pas d'opposition. Et remercie les membres du conseil.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. Communication : Un nom pour le centre de santé de la rue au Maire/Volta

Pierre AIDENBAUM rappelle que la rue connaît une profonde transformation et qu'il a donc souhaité présenter ce dossier au Conseil et proposer, pour la dénomination du lieu, qui ne porte pas de nom pour l'instant, une procédure citoyenne, avec un vote, pour choisir parmi les quatre propositions de noms retenues par le jury. Il rappelle qu'un tel vote avait déjà été organisé pour la bibliothèque Marguerite AUDOUX pour que les citoyens et citoyennes de l'arrondissement puissent en choisir le nom.

Il passe ensuite la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT le remercie et précise qu'il va assurer la présentation avec Benoite LARDY. Il indique qu'il sera rapide puisque l'objet de la présentation est surtout de proposer les noms de quatre femmes scientifiques célèbres. Mais, dans la mesure où ce projet intervient à l'occasion de la réhabilitation du centre de santé, qui constitue un projet-phare pour l'arrondissement sous la mandature, il lui paraît intéressant de rappeler brièvement la vocation du projet.

Il rappelle que le projet de centre se situe au croisement des rues au Maire et Volta et qu'il s'agit d'un centre de santé municipal géré par la Ville de Paris, dans le quartier des Arts et métiers, qui constitue un quartier Paris Med'. Sa démographie médicale suscite des inquiétudes puisqu'il y a de moins en moins de médecins conventionnés et qu'il est nécessaire de renforcer l'offre de soins accessibles avec le soutien au centre de santé et l'ouverture et le soutien à de nouveaux cabinets privés. Il relève que plusieurs centres de santé ont récemment ouvert dans le quartier comme le centre Ipso, le CDS Réaumur, géré par la caisse primaire d'assurance maladie, où le CDS Laborie, qui sont tous des centres où les soins sont accessibles en secteur un.

Il ajoute que le projet de rénovation du centre de la rue au Maire provient du constat de la nécessité d'agrandir le centre pour augmenter sa file active et atteindre une taille critique permettant une gestion optimale. Il y a actuellement 20 000 passages annuels et il est nécessaire d'augmenter ce nombre pour que l'investissement de la Ville dans ce domaine soit

rentable humainement pour éviter de fermer, à terme, le centre et de perdre une offre de soins accessibles supplémentaire. Ce qui lui semble pertinent dans la mesure où, sur le centre, beaucoup d'espaces sont peu occupés ou « mal occupés » car ils sont occupés par des services qui ne sont pas ouverts à la population mais par des services administratifs. Il rappelle que les locaux disponibles dans le centre de Paris ne sont pas nombreux et que, donc, tous les locaux occupés par la Ville à vocation administrative sans ouverture au public doivent retrouver une vocation municipale avec ouverture au public. Il était donc possible de récupérer ces locaux et de les affecter à l'utilisation médicale du centre de santé pour permettre d'accueillir de plus en plus de public. Il évoque ensuite les mises aux normes indispensables dans le centre qui présente des problématiques d'accessibilité, de confidentialité, qui rendaient nécessaire les travaux. Il ajoute également qu'il s'agit de construire un nouveau projet de santé en lien avec les habitants et les usagers, notamment dans le cadre des Assises du centre de santé qui ont été lancées l'année précédente pour permettre une concertation large avec les professionnels médicaux, les associations partenaires du secteur médico-social qui utilisent le centre et des usagers, pour réaffirmer les grands champs de développement de l'offre de soins proposée par le centre.

Il dessine ensuite de manière synthétique les contours du centre avec une entrée sur la rue Volta alors que l'entrée s'effectue aujourd'hui rue au Maire, par un passage étroit et par un parking, alors que l'entrée historique se situait rue Volta, avec un couloir à ciel ouvert. La nouvelle entrée aura donc une plus grande visibilité et sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Il ajoute que ce changement de sens de l'accueil permettra de repenser l'accueil du public en offrant des zones d'attente, des zones où le public pourra bénéficier de cours d'hygiène collective, d'ateliers de prévention et auxquelles tous les Parisiens et Parisiennes, handicapés ou non, pourront avoir accès. Les zones d'attente seront ainsi plus confortables, les cabinets médicaux seront rénovés et permettront l'arrivée de nouvelles spécialités dentaires ou de médecine plus fine ainsi que la création d'une salle de réunion permettant d'accueillir des groupes de travail, des groupes d'usagers, des ateliers de pairs avec des personnes qui décident ensemble d'identifier des problèmes de santé pour trouver ensemble les moyens de changer leur comportement.

Il ajoute que le projet de rénovation du centre va durer huit mois et qu'il est nécessaire, durant cette période, de fermer le centre, donc à partir de l'été, avant une réouverture en mai 2019 où le centre sera inauguré à nouveau et portera le nouveau nom qui sera choisi par les citoyens.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Madame Benoite LARDY.

Benoite LARDY loue l'idée de la Mairie de donner un nouveau nom au centre en le choisissant parmi les noms de personnalités féminines ayant compté dans l'histoire de la médecine et dans l'histoire du féminisme. Le choix des quatre noms a été réalisé avec l'accord de l'équipe médicale du centre parmi des noms qui n'étaient pas déjà attribués ailleurs dans Paris. Elle précise qu'il y aura des urnes de vote dans quatre lieux : le centre de santé jusqu'à sa fermeture, la Mairie, la bibliothèque Marguerite AUDOUX, le forum des associations (après la fermeture du centre). Il y aura, en plus de l'urne, dans chacun de ces endroits, une biographie de chacune des personnalités.

Pierre AIDENBAUM précise qu'il sera également possible de voter par Internet sur le site de la Mairie.

Benoite LARDY le confirme et précise que l'adresse exacte pour voter sera donnée sur le site de la Mairie. Elle estime ensuite que Madeleine PELLETIER est peut-être plus connue notamment du fait de la diffusion, la veille, d'un documentaire sur le féminisme dans lequel elle était très présente. Elle cite ensuite Yvonne POUZIN, spécialiste de la tuberculose, première femme médecin praticien des hôpitaux de France puis Madeleine PELLETIER, féministe et première psychiatre de France avec un parcours féministe exceptionnel. Elle cite ensuite Dorothee CHELLIER, première femme médecin en Algérie lorsque celle-ci était française, et Augusta KLUMPKE, première femme diplômée de l'internat de l'Assistance Publique des hôpitaux de Paris. Elle précise que chacun pourra voter librement au regard des biographies de ces personnalités et indique que le centre portera le nom de celle qui aura recueilli le plus de suffrages.

Pierre AIDENBAUM ajoute que d'autres lieux de vote seront sans doute proposés pour cette consultation qui s'achèvera le samedi 8 septembre, jour du forum des associations où beaucoup de personnes passent au forum. Un stand dédié sera alors installé. Il se félicite de toute initiative qui pourrait être prise pour permettre la plus grande participation. Il ajoute que les biographies de ces personnalités seront publiées dans le journal municipal et sur le site, notamment, pour permettre à chacun de choisir parmi ces personnalités remarquables mais qui ne sont pas célèbres.

Il relève ensuite qu'il n'y a pas de questions particulières de la part des membres du Conseil sur ce point.

3. 03-2018-16 Approbation de l'ajout de neuf vœux séance tenante

Pierre AIDENBAUM propose ensuite au Conseil d'approuver l'ajout de neuf vœux séance tenante qui seront présentés lors du Conseil et qui sont attachés aux délibérations du Conseil de Paris de la semaine suivante. Les vœux seront ainsi présentés en même temps que les délibérations auxquelles ils sont rattachés. Il précise qu'un vœu n'est rattaché à aucune délibération, déposé par le groupe les Républicains et indépendants, relatif aux souches d'arbres du boulevard des Filles du calvaire. Mais il relève que quelqu'un dans l'assistance indique que cela concerne le boulevard Beaumarchais et non pas le boulevard des Filles du calvaire contrairement à ce qui lui a été communiqué. Il estime que cela concerne peut-être aussi le boulevard des Filles du calvaire, pour autant. Une réponse globale sera portée sur ce sujet.

Il demande ensuite aux membres du Conseil de bien vouloir approuver l'ajout de ces vœux. Il constate leur accord et les en remercie.

L'ajout des vœux à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. 03-2018-14 Approbation du procès-verbal du C.I.C.A. du 22 janvier 2018.

Pierre AIDENBAUM demande si le procès-verbal appelle des remarques.

Le procès-verbal du C.I.C.A du 22 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

5. 03-2018-15 Approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 22 janvier 2018.

Pierre AIDENBAUM demande si le procès-verbal appelle des remarques.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

6. 2018 DAC 75 Subvention (10.000 euros) à l'association Fonds social juif unifié (3^{ème}, 4^{ème})

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique qu'il s'agit d'une subvention destinée au financement du 14^e festival des cultures juives qui a été fondé par les Mairies des 3^e et 4^e arrondissements. Elle précise que, cette année, le festival se déroule entre le 10 et le 25 juin et proposera notamment un concert de Itamar Golan, Schlomo Mintz et Sonia Wieder-Atherton à la salle Gaveau, et un concert de métal oriental du groupe Orphaned Land au Point Éphémère, ainsi qu'une nuit du cinéma au cinéma Louxor avec des projections, des conférences, des rencontres et des débats. Elle propose donc d'approuver cette subvention de 10 000 euros.

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des interventions et constate que ce n'est pas le cas. Il soumet donc la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. 2018 DAC 149 Subvention (6.000 euros) à l'association les Jeudis Arty (3^e)

Pierre AIDENBAUM croyait que la subvention était de 3 500 euros.

Laurence GOLDGRAB confirme à Monsieur le Maire que la subvention est bien de 6 000 euros et non pas de 3500 euros comme il le pensait précédemment, pour cette association qui organise des rencontres en nocturne dans des galeries d'art contemporain de l'arrondissement. Elle rappelle que la Mairie a déjà aidé l'association les années précédentes avec une subvention de 3 500 euros mais que, depuis, l'association a demandé à la Mairie de Paris de relayer les finances du 3^e arrondissement ce qui explique cette augmentation pour atteindre 6 000 euros. C'est avec grand plaisir qu'elle propose d'approuver cette délibération au regard du rôle très utile et très innovant de l'association qui travaille désormais en lien avec une autre association et mène des actions de médiation culturelle dans les galeries. Elle ajoute que,

le 14 juin, en collaboration avec le Carreau du Temple, une grande nocturne sera donc organisée à laquelle tous les membres du Conseil sont invités.

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des demandes d'intervention et constate que ce n'est pas le cas. Il propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. 2018 DAC 450 Subventions (17.700 euros) à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET rappelle que la fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie est l'association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord et regroupe 371 121 adhérents rassemblés dans 3 560 comités. La totalité des arrondissements de Paris accueille un comité. Il rappelle aussi que les représentants de la fédération sont bien connus dans l'arrondissement et qu'ils militent pour la mémoire et contribuent à former des citoyens. Une subvention de 1 100 euros est demandée au profit du comité de l'arrondissement, qui lui semble légitime, compte tenu de leur capacité à faire vivre la mémoire de la guerre d'Algérie dont il rappelle que le statut de guerre n'a été reconnu qu'en 1998 alors que l'on parlait jusqu'à présent des « événements » d'Algérie. Il relève que la fédération continue son travail d'explication et d'élucidation de ce que certaines consciences ont d'abord voulu oublier ou enfouir et que les institutions ont souvent voulu cacher, comme avec la bataille d'Alger, notamment. Il considère que ce travail est très utile et qu'il est légitime de l'aider. Il propose donc un vote favorable sur la subvention de 1 100 euros.

Pierre AIDENBAUM le remercie et rappelle que le 19 mars, à 11h45, le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie sera commémoré au monument aux morts de la Mairie du 3^{ème} arrondissement, comme chaque année. Il constate ensuite qu'il n'y a pas de demande d'intervention et passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. 2018 DAC 483 Subventions (5.750 euros) à sept associations d'anciens combattants et comités du Souvenir (1^{er}, 3^e, 9^e, 12^e, 18^e, 19^e).

Yves PESCHET cite parmi les associations à soutenir l'association des anciens combattants et victimes de guerre qui a été créée après la Première Guerre Mondiale et qui est présidée par Arlette CIEUTAT, qui est présente au Conseil et qu'il salue. Il salue également la mémoire de son mari, Jacques CIEUTAT, décédé un an auparavant. Il estime que les membres du Conseil peuvent se rendre compte, par eux-mêmes, en arpentant les couloirs de la mairie, que cette association est présente puisqu'elle propose actuellement une exposition sur le rôle des femmes durant la Première Guerre Mondiale, au rez-de-chaussée de la mairie. Il invite les membres du Conseil à faire connaître cette exposition car elle le mérite. Cela représente selon

lui l'un des aspects du travail de l'association. Il insiste également sur le rôle de coordination entre les associations d'anciens combattants que cette association assume plus particulièrement et qui fait que la mémoire est ainsi entretenue par des sensibilités diverses mais convergentes sur l'arrondissement, ce dont il se réjouit. Il invite donc les membres du Conseil à voter la subvention qui a été ramenée de 2 200 à 1 000 euros et espère qu'elle ne baissera pas trop l'année suivante.

Pierre AIDENBAUM constate qu'il n'y a pas d'intervention et propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Communication : collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 759€), subventions d'équipement (2 273 624€) et subventions pour travaux (208 076€)

Pierre AIDENBAUM précise que dans la mesure où il s'agit d'une délibération du Conseil général, il n'y aura pas de vote.

Yves PESCHET rappelle que lors des deux derniers Conseils d'arrondissement, le Conseil avait été informé sur les aides au budget intermédiaire pour le fonctionnement de certains collèges. Il précise qu'il s'agit en l'occurrence d'aider le collège Béranger, le collège Montgolfier, le collège Victor Hugo, pour permettre par exemple de transformer une pièce ou d'abonder en équipement de rétroprojection ou de renouveler le mobilier de certaines salles afin de faciliter la vie des établissements. Il cite l'exemple d'ordinateurs pour les salles de classe du collège Béranger, le matériel pédagogique pour le collège Montgolfier, ou du matériel pour la salle de langues du collège Victor Hugo. Cela permettra selon lui d'encourager les pratiques nouvelles dans ces collèges, en plus des moyens habituels. Il invite les membres du Conseil à soutenir cet effort du Département, moralement, puisque le Conseil ne vote pas.

Pierre AIDENBAUM rappelle cependant que le Conseil de Paris votera à ce sujet.

Yves PESCHET remarque qu'il est bon que le Conseil d'arrondissement ait connaissance de ces éléments pour connaître la réalité du fonctionnement des établissements scolaires.

Pierre AIDENBAUM constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention et propose de passer au point suivant sur la réforme des redevances. Il donne la parole à Nicole BISMUTH-LE CORRE.

11. 2018 DAE 53 Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien

Nicole BISMUTH- LE CORRE précise que cette réforme concerne les redevances et règlements applicables aux activités commerciales et durables sur le domaine public. Elle précise que cela concerne tous les commerçants, 247 sur Paris, qui exercent leur activité économique (par exemple alimentaire, de fleuriste, d'accessoires, etc.). 110 se trouvent sur l'espace public, 121 dans les espaces verts, et 26 concernent des commerces ludiques et familiaux comme les manèges, les théâtres, les barques. Elle rappelle qu'il existe actuellement 6 règlements qui encadrent ces activités dont les plus anciens n'ont pas été revus depuis des décennies. Il est proposé de les réunir en un seul règlement, actualisé, et harmonisé. La mise à jour étant rendue nécessaire par l'application d'une ordonnance de 2017 qui met en conformité le droit français et le droit européen et impose une procédure de mise en concurrence préalable pour toute nouvelle autorisation commerciale sur le domaine public. Dans la mesure où les prochains appels à projets seront lancés au mois d'avril, il était nécessaire de mener cette réforme avant. Elle ajoute qu'actuellement les durées d'autorisation vont de trois à cinq ans sur la voie publique, cinq ans dans les espaces verts, et sont de un an pour les forains. Il existait jusqu'à présent deux tarifs sur la voie publique, l'un basé sur la zone de commercialité et l'autre prenant en compte la situation économique et sociale de certains commerçants en prenant 5 à 8 % du chiffre d'affaires déclaré, sans qu'il y ait de contrôle, avec des minimums par zone. Elle ajoute que le mode d'attribution devait être également revu car il était de gré à gré pour les renouvellements et avec des appels à propositions pour les emplacements créés et les emplacements vacants.

Le projet vise l'harmonisation afin de permettre la mise en concurrence, avec les appels d'offres. La durée des autorisations sera fixée à trois ans minimum et le montant de la redevance sera désormais forfaitaire et non plus calculé sur le chiffre d'affaires. Ce montant sera calculé en fonction des délibérations de la DU sur la catégorie des voies, avec 5 tarifs différents. Elle précise que, dans les futurs appels à projets, le critère principal ne sera pas la redevance mais qu'il y aura trois critères : la qualité de l'offre, son insertion dans le domaine public, puis la redevance.

Elle ajoute que les recettes s'élevaient pour l'instant à 2,15 millions d'euros et vont passer à 2,266 millions d'euros pour la Ville. L'augmentation est minime selon elle dans la mesure où, sur certains emplacements, tous les tarifs, à part ceux prenant en compte la commercialité de la rue, seront en général calculés en fonction d'une moyenne des tarifs appliqués sur les trois dernières années.

Elle soumet donc à l'approbation du Conseil le principe de cette réforme et le projet de règlement joint à la délibération.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT indique que ce projet de réforme pose question à son groupe autant sur le fond que sur la forme. En effet, sur le fond, selon lui, ce nouveau règlement, qui vise une simplification et une harmonisation des six réglementations en vigueur considère que l'espace public constitue un actif qui doit générer des revenus pour la Ville, avec différents moyens comme la publicité, les redevances des activités économiques sur la voie publique.

Cela va à l'encontre de sa conception des villes ouvertes à tout un chacun avec des espaces publics qui restent réellement publics, libres et gratuits. A ses yeux, créer des lieux de gratuité absolue sans contrepartie publicitaire ou autre, remettre des toilettes publiques, des bancs, du mobilier urbain, par exemple pour faire du sport, partager l'espace en réduisant la place de la voiture ou en finir avec la publicité constituent des étapes pour recréer du vivre

ensemble dans l'espace public. C'est pourquoi, pour lui, ce règlement omet complètement cet aspect de la gestion du bien commun qui ne doit pas être systématiquement privatisé. Il ajoute que le règlement oublie les activités non lucratives qui ont aussi leur place et leur rôle sur l'espace public et ne peuvent être assujetties aux mêmes règles que les activités commerciales. Il ajoute que le nouveau règlement propose, sans concertation préalable au sein de la majorité et de l'exécutif parisien, un montant forfaitaire et non plus une redevance calculée sur le chiffre d'affaires. Il est en désaccord avec ce mode de calcul.

Sur la forme, il constate qu'aucun échange n'a eu lieu au sein de la majorité pour présenter cette délibération de la manière la plus harmonieuse en prenant en compte la philosophie de l'espace public. Au regard de ces considérations, il indique que, avec sa collègue, Laurence HUGUES, il votera contre cette délibération.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Sylvia TROPPER.

Sylvia TROPPER explique que son groupe votera contre, également, car il considère que certains commerçants vont subir une hausse significative de leur redevance et que, pour l'instant, les critères de fixation des montants demeurent assez flous. Elle ajoute que son groupe présentera un amendement au Conseil de Paris pour que les Maires d'arrondissement soient bien associés à ce projet.

Pierre AIDENBAUM se dit tout à fait favorable à ce que les Maires d'arrondissements soient associés au projet. Il précise qu'il avait déterminé plusieurs endroits sur l'arrondissement susceptibles de recevoir ce type de commerces, qui n'ont pas été choisis par les commerçants eux-mêmes. Il cite la place du Grenier Saint-Lazare, la place Bernard-Lazare, et le boulevard Saint-Martin, par exemple. Il remarque que personne ne s'est présenté. Pour lui, la redevance en fonction du chiffre d'affaires est problématique dans la mesure où aucun contrôle n'est réalisé alors que les commerçants sont des forains qui, la plupart, ne prennent pas la carte bleue. Les recettes ne sont donc évaluées que sur la bonne foi des personnes. Il rappelle qu'il existe une classification des rues de Paris, avec les rues très commerçantes, les rues supers commerçantes, qui a permis de déterminer les tarifs qui lui paraissent très modestes. Il était nécessaire selon lui de trouver une méthode pour déterminer ces tarifs. Il constate que certains, qui demandent que l'on ne réalise pas de terrasses de cafés et qui demandent de réduire les terrasses de restaurants expriment le souhait, maintenant, dans leur argumentation, que tout le monde puisse s'installer, n'importe où, dans Paris, pour vendre. Cela lui semble totalement contradictoire de refuser les terrasses de cafés ou certains étalages et, dans le même temps, d'inciter d'autres personnes à s'installer. Il fait alors le lien avec les nouveaux vélos présents dans Paris, ce que certains trouvent formidables, alors qu'il constate qu'il y en a partout, y compris devant des portes. Il estime qu'un minimum de réglementation est nécessaire et que ces vélos ont les mêmes devoirs que les autres et doivent se garer là où cela est prévu, et pas n'importe où. Il précise ainsi que trois vélos sont restés devant la Mairie durant 15 jours, sur les grilles de la Mairie. Il ne trouve pas cela satisfaisant.

Il ajoute, à l'attention de Monsieur PICQUENOT, que cette délibération a été discutée avec l'ensemble des groupes politiques et, s'il lui reconnaît le droit d'être contre, il lui demande de ne pas affirmer le contraire. Certaines délibérations ne font pas l'objet de telles discussions, il le reconnaît, mais ce n'est pas le cas de celle-ci, qui a déjà été évoquée deux ou trois ans auparavant lors de la nouvelle étude des emplacements possibles. C'est dans ce cadre qu'il avait cité cinq ou six emplacements potentiels sur l'arrondissement dont il répète qu'ils n'ont pas été choisis par les commerçants car ils ne présentaient pas selon eux suffisamment de passage

pour permettre une valeur commerciale suffisante. Il cite ainsi l'exemple du kiosque rue du Temple qui fonctionne de manière très efficace, ce qui ne pas le cas pour les autres.

Marie-Laure HAREL estime que cette réforme est excellente et se réjouit de la voter. Elle se dit surprise par les propos de Monsieur PICQUENOT qui affirme que n'importe qui devrait pouvoir occuper l'espace public, n'importe comment. Or, elle lui rappelle que, même dans les pays du tiers-monde, l'espace public est réglementé et que chacun ne s'installe pas où il veut pour faire ce qu'il veut. Elle voit au contraire dans la réforme une forme de clarification et un gain en termes de justice et d'équité par rapport au système actuel qui donnait la priorité au critère de l'ancienneté. Une personne occupant l'espace public depuis longtemps pouvait ainsi y rester, de fait, et il était impossible de l'en déloger. Elle se félicite du fait qu'il y aura désormais plus de concurrence et que la redevance sera calculée d'une manière beaucoup plus équitable. Elle constate également que plusieurs cadres dérogatoires, qu'il était parfois compliqué de comprendre, vont être supprimés, ce dont elle se félicite. Elle estime également que la polémique avec Marcel CAMPION a eu des effets positifs car elle a sans doute contribué à cette réforme. Elle répète que cette réforme lui semble permettre plus d'équité, plus de concurrence, et une forme de renouvellement, au-delà d'une plus grande simplicité. Elle considère ainsi, contrairement à ce qu'affirme le groupe Les Républicains, qu'il n'y aura pas une forte hausse pour les commerçants puisque Madame BISMUTH a précisé que les recettes de la Ville allaient très peu augmenter.

Laurence GOLDGRAB note que ce règlement ne concerne pas tout l'espace public mais seulement les commerçants occupant l'espace public. Le nouveau mode de calcul de la redevance lui paraît également plus équitable et permet des contrôles alors que, jusqu'à présent, il n'était pas possible de contrôler les chiffres d'affaires puisque cela concernait la vente de pralines, de bonbons, qui ne sont pas payés en chèque ou carte bleue. Cette même problématique concernait le marché de Noël en particulier, puisque rien ne pouvait être contrôlé. Il lui paraît donc beaucoup plus juste d'asseoir la redevance sur la superficie et la commercialité de la rue et plus favorable pour les finances de la Ville et donc pour les contribuables.

Nicole BISMUTH- LE CORRE répète que le règlement concerne des activités durables, avec des commerçants disposant d'un Kbis exerçant une activité de manière durable. Dans ce contexte, les associations ne peuvent pas être concernées puisqu'elles ne disposent pas de Kbis. Il est possible selon elle d'accueillir des associations sur la voie publique mais en créant un règlement, avec Pauline VERON, élue en charge des associations. Elle ajoute que, dans la rue, des associations sont déjà acceptées de manière occasionnelle. En revanche, dans la mesure où il y a un chiffre d'affaires qui est généré par une présence sur la voie publique, il lui paraît légitime de payer une redevance et de ne pas s'installer n'importe où. Elle répète également que les tarifs ne comportent pas un écart significatif par rapport à ce que payaient les personnes concernées précédemment. Elle indique par exemple qu'un théâtre, dans un jardin, paiera 500 euros par an dans la mesure où il est soumis aux contraintes météorologiques, au nombre de jours où les personnes peuvent venir durant la semaine. Ce montant est donc, à ses yeux, faible car le but est de garder ce type d'activité dans les jardins, ce qui permet de faire venir du monde et d'y mettre de la vie, notamment pour les enfants, au-delà de simples activités sportives. Ces tarifs, en l'occurrence, seront fixés en fonction de l'emplacement. Elle ajoute que, dans la mesure où il y a peu de grands trottoirs sur l'arrondissement, il y a peu d'emplacements à proposer.

Laurence HUGUES souhaite rappeler que la vente et les activités commerciales sont interdites dans les espaces verts par le règlement « parcs et jardins » qui s'applique aujourd'hui. Elle espère que cette interdiction sera maintenue dans le prochain règlement pour que les activités commerciales à but lucratif dans les jardins ne soit possibles qu'à titre exceptionnel, dans les grands espaces, sans les encourager de manière systématique.

Pierre AIDENBAUM soumet la proposition vote.

La délibération est adoptée

4 contre 1 abstention

12. 2018 DPE 6 Approbation du zonage pluvial

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Benjamin DJIANE.

Benjamin DJIANE précise que cette délibération est assez technique mais qu'il va essayer de la faire comprendre. Il indique que les effets très visibles du réchauffement climatique, comme les crues exceptionnelles, impliquent de renouer avec la capacité initiale des sols à absorber l'eau. Il est donc nécessaire de changer le modèle actuel qui consiste à collecter l'eau et organiser son évacuation le plus loin possible au travers d'un réseau urbain unitaire connu sous le nom de tout-à-l'égout. Le nouveau zonage prévoit donc un volet pluvial. Il prévoit une carte qui découpe Paris en six zones ayant chacune une prescription d'absorption minimale d'eau. Pour répondre à cette prescription, les dispositifs concernés sont les surfaces perméables végétales que sont les jardins, les surfaces perméables minérales que constituent les voiries. Il ajoute que ce zonage a fait l'objet d'une large consultation et d'une enquête publique et sera placé en annexe du plan local d'urbanisme et s'appliquera à tout projet de construction, de restructuration, d'aménagement, ou de réaménagement de l'espace public. Ce nouveau zonage constitue selon lui une avancée importante afin de mieux gérer les flux d'eau en milieu urbain. Il invite donc les membres du Conseil à l'adopter.

Pierre AIDENBAUM constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention et propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM indique que les délibérations sont accompagnées de vœux qui seront donc présentés au fur et à mesure.

Il propose ainsi de présenter le vœu relatif à une gestion plus durable de l'eau à Paris qui est rattaché à la délibération qui vient d'être votée. Il passe la parole à Laurence HUGUES pour le présenter.

13. V03-2018-17 Vœu relatif à une gestion plus durable de l'eau à Paris (rattaché à la délibération 2018 DPE 6).

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES constate que le plan propose une politique de gestion des eaux de pluie plus durable, plus résiliente face aux effets du changement climatique et aux exigences d'amélioration de la qualité du milieu naturel. Elle s'en félicite. Elle rappelle que le plan comporte effectivement de nombreux bénéfices écologiques comme le développement de la biodiversité, la lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur, l'amélioration de la qualité de l'eau, la dés-imperméabilisation des sols (qui constitue selon elle un aspect très important pour lutter contre les crues). Le vœu propose d'ajouter au plan (qui a valeur à l'échelle parisienne mais pourrait être utilement décliné pour anticiper l'application du plan sur l'arrondissement qui compte de nombreuses cours pavées et espaces privatifs minéralisés) la mise en place d'indicateurs de suivi de la dés-imperméabilisation des sols, que les services concernés étudient des solutions techniques de dés-imperméabilisation et que des infrastructures vertes soient notamment systématiquement étudiées lorsque sont déposées des demandes d'autorisation de rejet des eaux pluviales. Il propose également que les services de la Ville étudient la mise en place d'un dispositif équivalent à éco-rénovons Paris pour intégrer et financer à un niveau incitatif le volet dés-imperméabilisation des espaces privatifs des propriétés ou immeubles appartenant à des bailleurs sociaux. Elle indique en effet que, même si cela n'est pas toujours connu, dans les cours du Marais, il y a, sous les pavés, de la terre réellement parisienne qu'il peut être intéressant de dés-imperméabiliser sans toucher, pour autant, aux caves, après avoir mené les études nécessaires.

Le vœu demande enfin que les services puissent étudier l'installation, à titre expérimental, d'au moins un collecteur d'eau de pluie dans l'arrondissement, sur la voie publique ou dans un bâtiment public sachant qu'il y a déjà, elle le rappelle, notamment dans les jardins partagés, des collecteurs d'eau de pluie. Elle ajoute que l'artificialisation des sols sera abordée lors de la présentation des vœux relatifs au plan biodiversité.

Marie-Laure HAREL considère que les pistes proposées peuvent être intéressantes mais rappelle que le groupe les Verts était associé à l'élaboration du plan par l'exécutif et qu'il s'agit d'un plan très dense. Elle se demande donc pourquoi ces pistes sont proposées a posteriori alors qu'elles auraient pu être bienvenues à l'intérieur du plan lui-même.

Laurence HUGUES précise qu'elle s'exprime au niveau local. Elle confirme que les groupes ont travaillé ensemble mais remarque que, très régulièrement, après les discussions fructueuses qui peuvent avoir lieu au sein de la majorité, des idées complémentaires sont apportées. La suite du débat se déroulera en Conseil de Paris mais elle revendique que les Verts portent aussi ces initiatives au niveau local.

Benjamin DJIANE souhaite apporter des éléments d'explication de vote pour les élus du groupe socialiste en réponse à ce vœu comme au vœu suivant attaché à la délibération DEVE 33. Il précise que le groupe ne participera pas au vote car il n'exprime pas une opposition au fond du texte mais à la méthode. Il souhaite ainsi rappeler clairement les niveaux de compétence. Il rappelle ainsi qu'il appartient au Conseil de Paris d'amender ce genre de textes et ces délibérations qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un dialogue fructueux entre les groupes et au sein de l'exécutif. Il rappelle en revanche qu'il n'est pas de la compétence d'un Conseil d'arrondissement, avant même que le Conseil de Paris ait eu à s'en saisir, de faire évoluer le

texte en prenant en considération l'ensemble de la Ville de Paris. En effet, il remarque que les différents projets de vœux présentent très peu d'éléments qui portent sur les problématiques spécifiques de l'arrondissement.

Pierre AIDENBAUM le remercie pour ces éléments de réponse. Il propose maintenant de voter sur le vœu. Il précise que, pour ce vœu comme pour d'autres qui suivront, il ne participera pas au vote au regard des arguments donnés par Benjamin DJIANE, considérant que ce type de textes, comme celui sur le plan climat, par exemple, lors du dernier Conseil de Paris, ont été élaborés avec l'ensemble de la majorité municipale et même parfois une partie des groupes d'opposition et ont fait l'objet de consensus. Le fait d'y ajouter des vœux pour changer, parfois, des virgules, ou traiter des bâtiments privés alors qu'il n'y a pas de possibilité d'imposer à un propriétaire privé d'installer dans sa cour quoi que ce soit, ne lui paraît pas pertinent. Cela ne lui paraît pas pertinent, non plus, au regard de l'inflation de textes qu'il peut constater au Conseil de Paris. Il constate que sur le projet biodiversité, il y a déjà, quelques jours avant le Conseil, près de 180 vœux, ce qui entraînera plusieurs demandes de parole. Cela nuit, à ses yeux, au bon fonctionnement de la démocratie, en limitant d'autres discussions.

Il indique que le vœu est rejeté. À la demande d'un membre du Conseil, Il précise ensuite cependant qu'il y a eu deux voix pour, six abstentions, et plusieurs personnes qui n'ont pas participé au vote. Il indique alors que le vœu est adopté par deux voix pour.

Le vœu est adopté.

14. 2018 DEVE 53 Lancement la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018.

Pierre AIDENBAUM passe la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES constate que le thème de la biodiversité est très présent durant cette séance et rappelle qu'elle présentera le plan biodiversité. Elle précise que cette délibération concerne le lancement de la première édition d'un événement qui vise à mieux communiquer autour de la biodiversité à l'aune du dérèglement climatique dans la mesure où il est essentiel de protéger et d'enrichir la faune et la flore. Il n'est plus possible selon elle d'attendre ni de spéculer face au changement climatique ou face à l'extinction des espèces. La Ville s'engage, avec le plan biodiversité, à mieux sensibiliser le public et à travailler à l'éducation à l'environnement en déclinant le plan biodiversité dans un temps fort intitulé « Faites le Paris de la biodiversité. » La première édition se tiendra du 22 avril au 10 juin 2018 avec de nombreux événements autour d'un temps fort, le 22 mai, qui est la journée mondiale de la biodiversité. Elle attire également l'attention sur l'événement « République verte » organisé dans le cadre de la fête de la nature place de la République avec les 2^e, 3^e, 11^e et 17^e arrondissements. Elle rappelle qu'il s'agit d'une initiative qui est partie du 3^e arrondissement. Ce temps fort se déroulera pour la troisième fois ce qui lui fait considérer que l'arrondissement a d'une certaine manière devancé l'appel sur la biodiversité. Elle cite notamment la présence d'un troc de plantes et de graines et des animations proposées par les jardins partagés de l'arrondissement et les structures qui le souhaitent. Cet événement doit permettre de mieux faire connaître l'intérêt de la biodiversité et contribuer à mieux la protéger.

Elle précise qu'il s'agit d'une communication et indique qu'une manifestation sur la biodiversité fera l'objet d'une communication particulière.

Pierre AIDENBAUM lui suggère de présenter la communication suivante puisqu'elle ne fait pas, non plus, l'objet, d'un vote.

15. 2018 DEVE 57 Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides

Laurence HUGUES précise que cette communication porte sur le projet « + de nature en ville » à la suite du budget participatif 2016. Les Parisiennes et Parisiens avaient en effet choisi de soutenir ce projet. Cela démontre selon elle que la Ville comme les habitants et les habitantes essaient de mobiliser tous les efforts en faveur de la faune et de la flore locale. Elle considère que ce projet s'inscrit tout à fait dans le cadre du plan biodiversité 2018-2024 qu'elle présentera ultérieurement. Plusieurs sous-projets sont ainsi proposés. Elle cite en premier lieu 20 projets de biodiversité sur le territoire municipal pour donner aux Parisiennes et aux Parisiens une plus grande proximité avec la nature sauvage. Elle cite ensuite 10 zones humides qui faciliteront le développement de la trame bleue et l'augmentation de la fraîcheur en milieu urbain, le fait de développer de petits espaces de faune sauvage y compris dans des arrondissements petits et très denses comme le 3^e arrondissement. Elle salue la présence, dans l'assistance, de Marais nature qui, depuis de nombreuses années, a fait des efforts importants dans ce domaine ce qui permet de voir parfois revenir un héron, au square du Temple. Avec cette opération et les fonds du budget participatif, ces petits espaces favorisant la faune et la flore sauvages pourront être soutenus avec la participation d'un écologue naturaliste. Les Mairies d'arrondissement seront associées au processus de sélection des sites et elle espère que le 3^e arrondissement pourra accueillir un espace de ce type. Elle précise enfin que cette opération fera l'objet d'autres communications puisqu'il n'y a pas le détail de tous les projets proposés.

Pierre AIDENBAUM rappelle qu'il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit d'une communication. Puis il passe la parole à Madame

Marie-Laure HAREL souligne que le plan biodiversité ne peut qu'être accueilli favorablement mais estime que des plans sont empilés selon elle alors que les objectifs des précédents plans n'ont pas été atteints. Elle rappelle ainsi que le plan de 2011 s'articulait autour de 30 actions avec trois axes et qu'un seul objectif a été pleinement atteint qui consistait à : « participer à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France. » Deux sont selon elle en partie achevés : l'étude sur la Seine et ses berges et la démarche zéro phytosanitaire dans les cimetières. Elle constate donc que 29 objectifs n'ont pas été atteints et que, pourtant, un nouveau plan est élaboré. Elle est favorable au plan dans la mesure où elle défend la biodiversité mais elle déplore donc que, comme sur le plan climat, des objectifs toujours plus ambitieux soient empilés les uns sur les autres sans que les précédents aient été atteints. Elle espère donc que tous les objectifs, du précédent comme du nouveau plan, seront atteints.

Laurence GOLDGRAB comprend ainsi que le reproche fait au précédent plan est qu'il n'était pas suffisamment opérationnel et qu'il ne présentait pas assez d'actions concrètes. L'idée du nouveau plan est de reprendre les mêmes objectifs mais en les rendant opérationnels. Elle n'y voit donc aucun inconvénient sur le plan des principes.

Pierre AIDENBAUM répète qu'il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit d'une communication. Il propose de passer à la délibération suivante.

16. 2018 DEVE 54 Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050

Laurence HUGUES rappelle qu'elle a déjà eu l'occasion de présenter le plan climat qui a été adopté en novembre 2017. Elle considère qu'il s'agit d'un plan ambitieux. Elle ajoute que le plan précédent a été bien évalué. Elle confirme que si la Ville n'a pas réussi à atteindre tous les objectifs, cependant, des avancées notables ont été réalisées. Le nouveau plan se donne des objectifs très ambitieux dont elle espère qu'ils seront atteints, grâce à la mobilisation de toutes et tous. Elle rappelle que le nouveau plan se décline en trois temps. D'abord, une accélération, d'ici 2020, suivant l'engagement pris par Madame la Maire à l'échelle internationale, puis un plan d'action à l'horizon 2030, et une vision de Paris à l'échéance 2050. Elle remarque qu'il est encore possible, aujourd'hui, d'influer sur le cours des choses et de léguer aux générations futures une ville qui sera soutenable et vivable, avec des objectifs opérationnels importants. Pour 2030, elle cite par exemple l'objectif de réduire de 50 % les émissions locales de gaz à effet de serre, le fait de favoriser la réduction de 40 % de l'empreinte carbone du territoire, de réduire de 35 % la consommation d'énergie, de se doter de 45 % d'énergies renouvelables dans la consommation dont 10 % produites localement, de respecter les recommandations de l'OMS pour la qualité de l'air et de garantir un cadre de vie agréable adapté au climat pour tous les Parisiennes et les Parisiens. Elle remarque ainsi que tous les plans présentés s'articulent entre eux. Par exemple, le fait de lutter contre les îlots de chaleur relève en effet d'une partie du plan pluvieux précédemment présenté ou des actions en faveur de la biodiversité. Elle rappelle que toutes les actions du plan peuvent être retrouvées sur Internet mais souhaite rappeler qu'une consultation a été lancée à l'échelle des quatre arrondissements centraux. La première réunion a permis d'enrichir, lors de la consultation publique avant le nouveau plan, les propositions. Elle propose, lors d'un prochain Conseil, de présenter ces propositions des habitantes et habitants des arrondissements centraux. Elle confirme qu'il s'agit d'être tous unis pour permettre d'atteindre un Paris vivable et respirable.

Marie-Laure HAREL répète que ce nouveau plan intervient alors que les objectifs du précédent plan n'ont pas été atteints. Elle rappelle l'objectif dans le plan précédent de moins 25 % d'émissions de gaz à effet de serre, qui n'a pas été atteint, sachant que la Ville de Paris elle-même n'était pas exemplaire selon elle dans ce domaine, avec une réduction d'environ moins 10 % seulement. Elle remarque que le nouveau plan propose pourtant d'atteindre 50 % de réduction des émissions. De même, concernant le pourcentage d'énergies renouvelables porté à 45 %. Pour elle, le fait de se fixer des objectifs très ambitieux ne signifie pas nécessairement une plus grande efficacité d'autant que les moyens pour réaliser certaines actions ne sont pas précisés. L'objectif de 45 % d'énergies renouvelables dont 10 % produites localement n'est en effet pas accompagné de la démarche à suivre pour y parvenir. Il faudra sans doute installer de

nombreux panneaux solaires pour y parvenir, mais elle remarque que leur localisation n'est pas précisée. Elle souhaite que l'on ne confonde pas les objectifs et les résultats. Elle indique à nouveau qu'elle va voter pour car sinon elle serait taxée d'anti-écologisme mais estime qu'il n'y a pas de cohérence dans la démarche. Elle répète qu'il faut d'abord atteindre les objectifs avant d'en fixer de nouveaux.

Laurence HUGUES estime qu'au regard de l'urgence de la situation il est nécessaire de se fixer des objectifs. Ils représentent un horizon à atteindre qui demande de nombreux efforts. Elle remarque que le plan commence à être décliné de manière très concrète et il ne lui paraît pas possible d'attendre que des actions qui n'ont pas été réalisées avant se réalisent pour agir. Elle incite à s'engager pour mettre en œuvre ce plan pour concrètement ralentir les effets du changement climatique.

Marie-Laure HAREL lui rétorque que c'est justement ce qu'elle affirme, en estimant qu'il faut agir au-delà de noter des objectifs sur des papiers.

Pierre AIDENBAUM remarque qu'un plan et des objectifs ont été fixés. Certains n'ont pas été atteints, mais ils se situent selon lui dans une perspective temporelle plus longue. Le plan voté trois ans auparavant ne demandait pas que l'objectif de réduction de 25 % des émissions soit atteint en 2018. Il reconnaît pour autant un manque d'ambition dans certains domaines qui nécessitait une accélération, et donc de nouvelles propositions pour y parvenir. Il confirme également qu'il est nécessaire de réaliser une évaluation annuelle pour suivre la réalisation de ces plans afin de proposer des évolutions si nécessaire. Il faut donc constater ce qui est positif ou ce qui n'avance pas dans le précédent plan et se fixer des objectifs adaptés au regard de ce constat. Il considère que des objectifs très ambitieux sont parfois fixés alors que l'on sait qu'ils ne sont pas atteignables dans les délais fixés même s'il reconnaît la capacité à mobiliser que représentent parfois certains effets d'annonce. Il prône enfin d'être ambitieux dans ce domaine en agissant plus vite, en regardant plus loin, pour faire plus et essayer d'atteindre les objectifs. Il propose également ironiquement de réaliser un bilan en 2050 devant le Conseil. Il propose ensuite de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. 2018 DEVE 56 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens

Laurence HUGUES estime important de continuer à soutenir la biodiversité. La Ville a donc décidé de distribuer des larves de coccinelles et de chrysopes qui sont des alliés de la biodiversité, des insectes auxiliaires pour favoriser les pratiques écologiques de jardinage. Elle précise que cette opération a déjà eu lieu et qu'il est proposé de répéter cette opération de dons. Elle en profite pour indiquer que l'opération de dons de graines est en cours et que, à partir du 19 mars, des graines seront disponibles à la Mairie d'arrondissement. Elle demanda ses collègues de bien vouloir approuver cette opération de sensibilisation au rôle des insectes auxiliaires et de distribution de larves.

Pierre AIDENBAUM propose de voter sur cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. 2018 DEVE 61 Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2018 de BiodiversiTerre, entre la Ville de Paris, la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL

Laurence HUGUES précise qu'il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et la société Grand Public et Monsieur Gad Weil qui s'inscrit dans le plan biodiversité et dans le cadre de cette opération de soutien à la biodiversité. Une première édition s'est tenue sur l'avenue Foch en 2017 et, cette année, la Ville de Paris propose d'accueillir cette opération du 2 au 5 juin 2000 18, place de la République. La manifestation est publique, festive, dépaysante selon les termes des porteurs du projet. Une série de huit tableaux végétaux raconteront le rapport de l'être humain avec la nature et sera mise en œuvre par un créateur d'art de rue qui avait mis en place l'opération blé Vendôme en 2016, ou l'allée des athlètes à Pékin en 2008, par exemple. L'artiste et le producteur ont décidé de proposer à la Ville de Paris de devenir partenaire officiel de cet événement. Elle précise qu'elle présente la délibération mais qu'elle partage par ailleurs l'avis de son groupe à son sujet. Elle indique que, selon la délibération, le producteur prendra en charge l'opération pour un montant d'environ 2,2 millions d'euros mais que la direction des espaces verts et de l'environnement contribuera à l'événement par la fourniture de végétaux, arbres, arbustes, 100 000 plantes annuelles et 1 500 m² de tapis fleuris qui sont produits par le centre de production horticole situé à Rungis. Elle précise que ces plantes pourront être replantées ou distribuées à des publics spécifiques, comme des scolaires, des jardins partagés, des associations selon des modalités techniques qui resteront à définir. Il est également proposé de mettre en place un stand de présentation de la gamme végétale produite par les pépinières et serres de la Ville ainsi qu'un atelier de rempotage à destination des enfants avec 15 000 plantes aromatiques qui seront mises en production. Le montant prévisionnel des prestations apportées par la DEVE lui paraît donc significatif pour accompagner cette convention. La manifestation, d'ampleur internationale, participe de la volonté de la Ville de promouvoir les durabilités et s'inscrit dans la stratégie d'adaptation issue du plan climat. Elle rappelle que, la semaine précédente, la Mairie d'arrondissement organise « République verte, la semaine de la nature » avec une aide modeste mais importante de la Ville.

Quentin PICQUENOT souhaite affiner la présentation de sa collègue en insistant sur certains points de vigilance sur cette délibération qui expliquent pourquoi son groupe s'abstiendra lors du vote. Cela concerne notamment la liste du choix des partenaires qui n'est toujours pas connue notamment concernant les financeurs et les sponsors. Il ne souhaite pas, en effet, promouvoir des sociétés qui se permettraient d'utiliser cette opération (dont il considère qu'elle est positive et dont il se félicite qu'elle soit organisée cette année sur la place de la République). Il ajoute qu'il relève que la convention tripartite a des particularités et demande que le conventionnement soit revu car l'un des partenaires est Gad Weil lui-même. Il précise donc que le groupe écologiste s'abstiendra.

Pierre AIDENBAUM constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention supplémentaire et remarque que l'un des membres du groupe écologiste a présenté la délibération du Conseil de Paris et qu'un autre membre du groupe s'abstient sur cette

délibération. Il estime que la logique voudrait que le vote soit contre dans la mesure où ce groupe est toujours défavorable aux partenariats public-privé. Il confirme que dans la mesure où les partenaires privés n'interviendront pas gratuitement, il y aura des sponsors, et de la publicité. Il remarque donc que le groupe écologiste accepte qu'il y ait des sponsors, même s'il demande à en connaître la liste alors que, habituellement, il rejette les délibérations qui prévoient un peu de publicité. Il lui paraît logique d'être favorable aux sponsors au regard des sommes dépensées par les partenaires privés qui souhaitent retirer un bénéfice financier. Ce qui lui paraît normal, comme sur d'autres opérations avec des sponsors demandant une visibilité.

Il propose au nom de son groupe un vote favorable à la délibération puis propose de passer au vote.

La délibération est adoptée (3 abstentions).

19. 2018 DEVE 33 Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES rappelle l'urgence qui concerne la préservation de la planète et la lutte contre le réchauffement climatique et l'extinction des espèces qui doivent constituer des priorités. La Ville de Paris, et Madame la Maire et sa majorité ont choisi, de manière courageuse à ses yeux, de placer ces questions en tête des priorités de la mandature. Un nouveau plan biodiversité 2018-2024 est proposé dans ce contexte. Elle insiste sur le souhait que ce plan soit très opérationnel et décline une série d'actions pour bien inscrire la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les plans environnementaux de la Ville, pour renforcer l'intégration de la biodiversité à toutes les étapes des projets d'aménagement, de construction ou de rénovation de la ville, intégrer la biodiversité dans la politique d'achat, favoriser l'émergence de financements innovants pour la biodiversité, développer les métiers de la biodiversité. Elle insiste sur le fait que ces secteurs constituent des réservoirs d'emploi et qu'il est très important de soutenir cette filière en termes professionnels. Elle cite également l'objectif de coopérer en agissant à l'échelle du bassin parisien puisque la biodiversité ne s'arrête pas aux frontières administratives de la ville et de ses villes voisines. Il s'agit aussi d'inscrire la stratégie de la Ville dans une perspective internationale, avec la Convention sur la diversité biologique, de mieux sensibiliser et faire connaître la biodiversité parisienne (comme avec Marais nature et d'autres associations qui travaillent sur ces questions et font des efforts pour mieux faire connaître la flore et la faune), développer des formations à la biodiversité pour toutes et tous, soutenir la promotion de la biodiversité. Elle affirme qu'il s'agit aussi de renforcer concrètement le réseau de la nature avec les trames vertes, les trames bleues, les corridors écologiques qui sont très importantes dans les arrondissements centraux. Des éléments provenant de la révision du PLU avait été proposés par les habitantes et les habitants notamment concernant les pas japonais qui constituent de petits espaces permettant aux oiseaux et aux insectes de se poser et de s'alimenter dans un réseau extrêmement dense comme celui des arrondissements centraux. Elle cite aussi la gestion de la ville avec l'enjeu de renforcement de la végétalisation, le fait de développer l'implantation des espèces végétales

régionales, la généralisation de la démarche Zéro phyto pour la ville comme pour les jardiniers amateurs, de renforcer la place des arbres, et de mettre en avant le fait que favoriser la biodiversité est positif pour la faune dont fait partie l'espèce humaine.

Pour paraphraser Hubert Reeves, elle estime que si l'on a tendance, parfois, à parler d'espèces nuisibles, toutes les espèces sont utiles et qu'il s'agit d'une question d'équilibre qui est parfois bouleversé en ville. À ses yeux, l'espèce humaine a un rôle très important à jouer pour ne pas constituer l'espèce la plus nuisible pour les autres espèces. Elle insiste donc sur les efforts et les actions prévues dans ce domaine pour rendre la ville plus accueillante et donc plus agréable aux humains qui l'habitent.

Pierre AIDENBAUM lui suggère d'être brève dans la mesure où elle a utilisé près de six minutes pour présenter la délibération contre trois habituellement. Il suggère de voter dans un premier temps le plan avant de présenter les vœux pour éviter la confusion. Il constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention et propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM propose ensuite de passer aux vœux. Il indique que le premier vœu est rattaché à la DEVE 33 et il est relatif au « nécessaire renforcement des moyens humains pour accompagner le jardinage citoyen ». Il passe à nouveau la parole à Madame Laurence HUGUES.

20. V03-2018-18 Vœu rattaché à la délibération 2018 DEVE 33 relatif au nécessaire renforcement des moyens humains pour accompagner le jardinage citoyen.

Laurence HUGUES remarque que les habitantes et habitants de la ville font de nombreux efforts pour végétaliser et que la Ville agit également avec de nombreux dispositifs pour encourager cette démarche mais que, parfois, les habitants se posent des questions. Elle indique alors avoir rencontré Madame DRESS qui s'est exprimée dans *Vivre le Marais* suite à un dépôt de permis de végétaliser et qui avait besoin de conseils. Elle constate que la Mairie d'arrondissement essaie de faire au mieux en la matière notamment avec rhizome, le conseil local de végétalisation mais qu'il serait utile de disposer dans chaque arrondissement d'un animateur ou d'une animatrice référent pour accompagner les projets de végétalisation et les initiatives des citoyens. Elle propose d'anticiper le regroupement des arrondissements du centre en estimant qu'il serait très utile de disposer d'un animateur pour les quatre arrondissements. À ses yeux, une délégation à une association pourrait permettre de prendre en charge cette question ce qui favoriserait la mise en œuvre de ce dispositif.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Laurence GOLDGRAB sur ce point.

Laurence GOLDGRAB estime nécessaire la sensibilisation de tous. Elle votera donc pour le vœu.

Benjamin DJIANE souhaite faire la même remarque, pour le groupe socialiste, que sur le précédent vœu et précise que le groupe ne prendra pas part au vote sur ce vœu comme

sur les suivants puisqu'il s'agirait alors selon lui d'amender au niveau du Conseil d'arrondissement une délibération sur laquelle le Conseil de Paris devra s'exprimer. Le vœu lui paraît par ailleurs très symptomatique puisqu'il prône le renforcement des moyens humains ce qui impliquerait une réflexion en termes de ressources humaines. Il rappelle en effet que le Conseil d'arrondissement ne peut décider des effectifs de la Ville de Paris.

Pierre AIDENBAUM constate que cela aurait également des incidences budgétaires qu'il faudrait prendre en compte. Il constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention supplémentaire et propose de passer au vote sur le vœu.

Le vœu est adopté (4 abstentions et 6 NPPV)

21. V03-2018-19 Vœu rattaché à la DEVE 33 relatif à un bilan des abribus végétalisés.

Pierre AIDENBAUM propose ensuite de passer au vœu concernant le bilan des abribus végétalisés.

Laurence HUGUES revient sur les pas japonais pour considérer qu'ils sont très importants dans les arrondissements centraux où, malgré tous les efforts accomplis par les équipes lors des mandatures précédentes et notamment du Maire pour la plantation d'arbres dans l'arrondissement il est difficile de créer de petits espaces de continuité écologique. Elle rappelle qu'une expérimentation a été menée sur 50 abribus dont les toits ont été végétalisés, et notamment sur deux dans le 3^e arrondissement. Ce vœu propose donc un bilan de ces opérations de végétalisation dans la mesure où il peut y avoir des expérimentations dans d'autres villes avec d'autres types de végétalisation. Le vœu demande également, après la présentation du bilan, d'étudier avec le prestataire Decaux d'étudier la généralisation de la végétalisation des toits d'abribus en choisissant de manière prioritaire les arrondissements déficitaires en espaces verts selon le rapport de l'APUR, et notamment le 3^e arrondissement, afin d'encourager la trame verte. Elle ajoute également que, très régulièrement, la Ville de Paris peut être interpellée en Conseil d'arrondissement pour demander des moyens supplémentaires ou pour faire des propositions, sur différents dossiers.

Pierre AIDENBAUM confirme qu'il est possible de demander des moyens supplémentaires mais déplore que personne ne prenne alors en compte la dimension financière de ces moyens supplémentaires, comme avec les personnels supplémentaires dans les parcs et jardins, les jardiniers dans les écoles. Selon lui, il n'est pas possible de retirer les agents dans les parcs et jardins alors qu'ils ont déjà beaucoup de travail à assumer, pour les envoyer dans les écoles. En tant que politique, il lui paraît nécessaire d'être responsable en prenant en compte la dimension budgétaire des demandes de créations de postes. Il remarque que le groupe politique dont elle fait partie demande à chaque Conseil de Paris plus de personnel dans différents domaines sans évoquer les financements, à part en demandant l'augmentation des impôts locaux alors que ce n'était pas dans le programme de la mandature. Il remarque que son groupe réclame chaque année cette augmentation mais rappelle qu'il ne s'agit pas d'un point présent dans le programme et que ce n'est pas la volonté de la Mairie de Paris. Il répète que la Maire de Paris et sa majorité municipale, dont elle-même faisait partie, et dont elle a signé le programme, avaient refusé une augmentation des impôts locaux durant la mandature.

Il faut donc selon lui respecter cette volonté pour respecter l'engagement pris devant les citoyens en 2014.

Laurence HUGUES estime qu'en matière de budget des priorités peuvent être définies. Elle remarque par exemple que, pour la propreté, il a été possible de dégager des moyens. Elle confirme qu'elle a régulièrement demandé des moyens supplémentaires pour la végétalisation car les habitantes et habitants, soutenus par la Ville, augmentent la végétalisation de la ville avec de nombreux projets mis en œuvre par les services même si ceux-ci ont des difficultés à les mettre en œuvre. Elle ajoute que son groupe n'est pas, par principe, pour un gel des impôts locaux car, selon elle, le plus important est la définition de priorités dans les budgets. Elle estime personnellement que des économies pourraient être réalisées, ainsi que de nouvelles priorisations, qui permettraient d'embaucher des jardinières et des jardiniers. Elle continuera à le demander même si elle sait que cette demande ne sera pas forcément exaucée.

Pierre AIDENBAUM estime alors que ce vœu va dans le bon sens car il est clair et demande quelque chose de précis. S'il avait reçu un vœu demandant que le budget de la DEVE soit augmenté pour une action particulière, il aurait peut-être réfléchi afin de le voter. Il constate que ce n'est pas le cas.

Laurence HUGUES lui rétorque qu'un tel vœu a déjà été déposé mais que Monsieur le Maire ne l'a pas voté. Elle ajoute qu'elle le prend aux mots et agira en conséquence lors du prochain Conseil.

Pierre AIDENBAUM lui répète, tout en s'en excusant, qu'elle a pris un engagement de mandature en rentrant dans une majorité municipale dans laquelle elle ne se trouvait pas au premier tour des élections et qu'elle a donc accepté le programme de mandature de la Maire de Paris et de sa majorité. Il prône la loyauté en la matière.

Laurence HUGUES précise qu'elle était d'accord avec certains éléments mais pas tous. Elle cite par exemple les JO tout en constatant que le dialogue est possible sur de nombreux sujets.

Pierre AIDENBAUM considère alors que Madame HUGUES raisonne toujours « à géométrie variable ».

Laurence HUGUES insiste sur le fait qu'il s'agit d'un partenariat et pas d'un blanc-seing.

Pierre AIDENBAUM lui répond que lorsque l'on fait partie d'une majorité il faut respecter les accords de majorité. La question du gel des impôts locaux figurait dans cet accord. Il l'autorise pour autant à demander à nouveau, si elle le souhaite, des augmentations d'impôts, comme le font d'autres groupes, tout en constatant que d'autres groupes encore demandent pour leur part une baisse.

Laurence GOLDGRAB préfère s'abstenir concernant le vote sur le vœu demandant un bilan sur les abribus dans la mesure où elle présume qu'un tel bilan doit déjà être prévu en la matière.

Concernant les jardiniers citoyens, elle considère qu'il s'agit d'une action de sensibilisation et que, dans la mesure où le plan vise à mieux sensibiliser les citoyens, cette action est donc pertinente. Elle votera donc favorablement sur ce vœu-là.

Pierre AIDENBAUM propose de voter sur le vœu concernant le bilan des abribus confirmant qu'un bilan est déjà prévu en la matière.

Le vœu est adopté (2 voix pour 5 abstentions et 6 NPPV)

Pierre AIDENBAUM propose d'étudier maintenant le vœu proposant de faciliter l'accès à l'eau à tous les jardiniers citoyens.

22. V03-2018-20 Vœu rattaché à la DEVE 33 pour faciliter l'accès à l'eau à tous les jardiniers citoyens.

Laurence HUGUES rappelle qu'un vote est intervenu en Conseil de Paris en décembre 2016 pour voter la mise en place d'un appel à projets relatif à la récupération de l'eau ouverte à tous les jardins partagés des porteurs de projets d'agriculture urbaine. Ce dont elle se réjouit. Elle ajoute cependant qu'il est constaté, dans la mise en œuvre des permis de végétaliser des pieds d'arbres, que la question de l'accès à l'eau reste complexe. Le vœu propose donc d'essayer de multiplier les études car il n'existe pas actuellement de solution pour réellement favoriser l'accès à l'eau dans l'espace public pour le jardinage dans l'espace citoyen et que, très concrètement, soit étudié la mise en œuvre d'un récupérateur d'eau sur voie publique voir l'accès au réseau d'eau potable dans le 3^e arrondissement.

Pierre AIDENBAUM propose d'intégrer cet élément dans le projet de réhabilitation du Grenier Saint-Lazare, en le plaçant sur l'esplanade. Puis, il constate qu'il n'y a pas de demande intervention et propose de passer au vote.

Le vœu est adopté (4 voix pour, 3 abstentions et 6 NPPV)

23. V03-2018-21 Vœu rattaché à la DEVE 33 relatif à la nature dans les établissements scolaires de la Ville.

Laurence HUGUES précise que ce vœu propose qu'un travail spécifique soit mené en partenariat avec les établissements scolaires et les centres de loisirs pour encourager les activités de terrain, les sorties, proposer la possibilité de participer à vigie nature école pour les écoles comme pour les centres de loisirs, favoriser les temps d'activités périscolaires avec les associations travaillant sur la biodiversité, et favoriser les interventions des associations naturalistes voir des jardinières et jardiniers de la Ville dans les établissements scolaires. Elle rappelle qu'un certain nombre d'établissements sont déjà engagés dans ce type d'activités notamment au travers des jardins pédagogiques. Elle précise également que cette proposition s'adressait en particulier à Yves PESCHET.

Yves PESCHET se dit sensible à ce travail et témoigne en premier lieu du fait que ce qui est proposé dans le vœu est déjà en cours puisque, par exemple, le toit de l'école Saint-Martin va être végétalisé et contiendra des panneaux photovoltaïques. La sensibilisation à la nature et aux conditions de son extension est donc selon lui déjà à l'œuvre même si c'est de manière inégale suivant les établissements. Il rappelle également que le traitement des déchets alimentaires va bientôt être généralisé dans toutes les écoles et plus seulement dans une seule école. Il se réjouit donc du fait que ces questions avancent même s'il aurait aimé qu'elles avancent plus vite. Il considère qu'il est important d'encourager la sensibilisation des élèves dans les conseils mais aussi dans la pratique lorsque c'est possible. Il votera donc favorablement le vœu.

Laurence GOLDGRAB estime que tous ces éléments sont déjà prévus dans le plan.

Pierre AIDENBAUM le confirme.

Laurence GOLDGRAB indique qu'elle va s'abstenir. Dans la mesure où le débat se tiendra le lundi suivant en Conseil de Paris, il lui paraît complexe d'anticiper sur les réponses de l'exécutif parisien alors que de nombreux sujets sont déjà traités comme c'est le cas avec cette délibération qui comporte un chapitre sur la sensibilisation. De ce fait, elle ne votera pas pour le vœu.

Pierre AIDENBAUM remarque qu'il n'y a pas d'autres interventions et propose de passer au vote.

Le vœu est adopté (3 voix pour, 4 abstentions et 6 NPPV)

24. V03-2018-22 Vœu rattaché à la DEVE 33 relatif à la pollution lumineuse.

Laurence HUGUES rappelle l'impact de cette pollution sur la biodiversité et le fait que plusieurs expérimentations sont en cours dans le cadre du plan climat pour impulser le remplacement progressif des sources lumineuses les plus énergivores. Il est apparu important d'accentuer cette action. Elle souligne que la Mairie du 3^{ème} arrondissement, depuis 2014, participe à l'opération du Jour de la nuit, en éteignant le bâtiment de la Mairie, ce dont elle se félicite. Pour aller plus loin, il est proposé de renforcer la sensibilisation des commerçants qui n'éteignent pas leur lumière la nuit conformément à la loi, que la luminosité dans les espaces verts soit examinée à fin de réduire l'éclairage artificiel là où c'est possible, que les illuminations de Noël soient autorisées durant une période bien déterminée, ce qui est déjà le cas sur l'arrondissement, elle le rappelle. Il est également proposé d'appliquer l'opération le Jour de la nuit à tous les bâtiments publics de l'arrondissement dans la mesure où cela est possible, ainsi qu'une communication active en direction des commerçants et des entreprises, et d'étudier avec les associations et l'UPC la possibilité d'une trame noire, dans les arrondissements centraux, pour constituer un corridor sur lequel l'éclairage nocturne est adapté pour limiter l'impact sur la nature. Elle indique par exemple qu'au jardin des Tuileries il y a des spécialistes

qui attendent le retour des chouettes ce qui est très difficile au regard de l'intensité de l'éclairage public. Elle estime que si cette information peut faire rire, il est important de trouver le bon équilibre dans ce domaine en déterminant comment réduire l'éclairage sans entraver la sécurité et le confort des activités humaines dans l'espace public, ce qui lui semble légitime, en tant que féministe. Cela lui paraît possible en ayant une approche fine qui permette de préserver certaines zones qui ne sont pas passantes, tout en garantissant la sécurité. Elle constate qu'il existe aujourd'hui une forme d'abondance de l'éclairage.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Madame Harel.

Marie-Laure HAREL indique que si elle a demandé précédemment pourquoi autant de vœux étaient formulés alors que le groupe écologiste avait été associé à l'élaboration du plan, Laurence HUGUES lui avait répondu que c'est parce qu'ils concernaient des éléments complémentaires pour le 3^e arrondissement. Or, elle constate que le vœu évoque des éléments qui n'ont rien à voir avec l'arrondissement, comme l'exemple des Tuileries. Elle ne comprend donc pas pourquoi tous ces éléments n'ont pas être intégrés à la source dans le plan biodiversité. Elle exprime sa difficulté à comprendre la méthode qui a été retenue et considère que l'argument précédemment évoqué s'effondre totalement puisque le vœu n'évoque pas des éléments spécifiques à l'arrondissement.

Laurence HUGUES lui répond que, comme elle l'a précisé, ces éléments concernent les arrondissements centraux et des pistes de travail qui prennent en compte une projection dans le futur avec le regroupement des arrondissements centraux dans la mesure où ce qui se déroule dans les arrondissements limitrophes a des conséquences sur le 3^e arrondissement lui-même.

Laurence GOLDGRAB n'estime pas, pour sa part, que ces éléments renvoient à une forme de pollution lumineuse. Elle confirme que la lumière sur l'espace public constitue un enjeu pour les femmes. Elle pense qu'il serait très grave d'éteindre ou de diminuer celle-ci à certains endroits. Elle prône un véritable plan lumière et pas une simple déclaration de principe pour diminuer la luminosité dans certains endroits. Elle ajoute que son groupe s'était prononcé pour un plan lumière qui constitue selon elle un sujet différent. C'est pourquoi elle indique qu'elle ne pourra pas voter favorablement ce vœu car il est trop généraliste et ne détaille pas assez les enjeux de sécurité alors que la lumière constitue un enjeu fondamental notamment pour les femmes.

Pierre AIDENBAUM constate pour sa part, au contraire, en plusieurs points de l'arrondissement, une demande récurrente pour obtenir plus de lumière. Il cite par exemple la place Bernard-Lazare ou la place de la République où certains ont demandé que la lumière soit augmentée comme dans certaines rues également. Il confirme que certains endroits manquaient ainsi de lumière et considère que ce vœu constitue un vœu pieux. À ses yeux, ce type de vœu paraît purement dogmatique et ne prend pas en compte la vie réelle des gens. Il prend cependant note de ce vœu et fera part aux habitants du fait que certains élus de l'arrondissement souhaitent moins de lumière dans les rues de l'arrondissement. Il propose de passer au vote.

Le vœu est adopté (2 voix pour, 5 abstentions et 6 NPPV)

25. V03-2018-23 Vœu rattaché à la DEVE 33 relatif à un dispositif contribuant à l'augmentation de la biodiversité dans l'espace privé.

Laurence HUGUES reconnaît que ce vœu peut surprendre car il concerne l'augmentation de la biodiversité dans l'espace privé mais indique qu'il s'appuie sur le constat que, dans les arrondissements centraux, extrêmement denses, il est très difficile, malgré tous les efforts, de créer ou d'agrandir les espaces végétalisés, spécifiquement dans le Marais où il y a très peu de toitures végétalisables mais où il existe de nombreuses cours à l'abri de la circulation qui peuvent être de vrais havres pour la biodiversité. Selon elle, le 3^{ème} arrondissement, comme d'autres, est déficitaire en espaces verts. C'est ce qui justifie ce vœu, considérant que la Ville intervient déjà dans les espaces privés par le biais du dispositif « un arbre dans mon jardin » dans le cadre duquel la Ville offre à des propriétaires de biens immobiliers parisiens publics ou privés de venir planter un arbre en prenant à sa charge les travaux. Il considère également les possibilités importantes en matière de continuité écologique pour la faune et la flore si l'on favorise la continuité entre espace public et espace privé. Elle rappelle que, sur l'arrondissement, des efforts sont déjà réalisés pour inciter les bailleurs sociaux et les propriétaires privés à développer la végétalisation, notamment avec le *showroom* qui se trouve dans la cour de la Mairie, avec une communication spécifique « cultiver sa cour », ou le relais des dispositifs de la Ville. Le vœu propose d'aller plus loin en envisageant, sur le modèle du dispositif « un arbre dans mon jardin », que les propriétaires privés puissent être accompagnés pour augmenter la biodiversité dans l'espace privé, pour planter des arbres, enlever le bitume dans des cours, créer des jardins d'eau, des hôtels à insectes, et favoriser toutes les mesures visant à favoriser la biodiversité.

Elle reconnaît que ce vœu a une portée large et ajoute qu'il faudra déterminer avec les services comment préciser la démarche dans un cadre réglementaire acceptable avec un dispositif qui s'accompagnerait d'une charte avec des engagements de la part des propriétaires privés notamment de ne pas utiliser de produits phytosanitaires ou des pesticides de synthèse, d'ouvrir l'espace, une fois par an, lors de la fête de la nature, par exemple, et de participer à rhizome, le conseil local de végétalisation. Elle ajoute que la Ville encourage déjà des actions de la part des propriétaires privés, comme Eco-rénovons Paris. Le vœu propose d'aller plus loin en ciblant les arrondissements déficitaires en espaces verts, comme le 3^{ème} arrondissement dont les cours pourraient constituer des havres pour la continuité biologique.

Laurence GOLDGRAB confirme que le plan ne peut réussir que grâce à l'adhésion du privé notamment pour les plantations d'arbres sur des espaces privés. C'est pourquoi elle vote favorablement ce vœu.

Pierre AIDENBAUM demande comment il est possible de réaliser concrètement ce vœu notamment en termes de financement. Il souhaite que l'on aille au bout de cette logique en déterminant qui doit planter les arbres.

Laurence HUGUES précise que le vœu vise à aider les copropriétés à trouver des moyens, y compris par des financements en lien avec l'État.

Pierre AIDENBAUM affirme qu'il était prêt à voter favorablement mais souhaite des explications concernant les moyens à mettre en œuvre, les financements, et savoir qui assurera l'entretien, le contrôle. Il estime qu'il s'agit d'un catalogue (auquel il est possible de souscrire) mais seulement de bonnes intentions.

Sylviane TROPPER exprime son incompréhension notamment au regard de la proposition d'enlever les pavés des cours ou le béton. Cela lui paraît totalement irréaliste. C'est pourquoi elle votera contre.

Pierre AIDENBAUM prend alors l'exemple de l'impasse Sourdis qui constitue un lieu de promenade, où personne n'habite, qui est une impasse privée et que, depuis 15 ans, la Mairie cherche à ouvrir mais rencontre l'opposition des copropriétaires. Il reconnaît qu'il est peut-être parfois trop raisonnable ou trop pragmatique mais répète qu'il s'agit avec ce vœu selon lui de voter sur un catalogue de bonnes intentions, comme lorsque d'autres vœux réclament d'affecter les jardiniers dans de nouveaux lieux. Il propose ensuite de passer au vote.

Le vœu est adopté (3 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention et 6 NPPV)

26. V03-2018-24 Vœu relatif à l'objectif zéro artificialisation futur des sols parisiens.

Laurence HUGUES déplore les tentatives de Monsieur le Maire pour caricaturer ses propos et la dépeindre comme une douce utopiste.

Pierre AIDENBAUM le conteste.

Laurence HUGUES rappelle que la Ville a pris l'engagement zéro minéralisation dans les espaces verts ce dont elle la félicite. Elle précise que ce vœu a un lien avec le plan pluie présenté par Benjamin DJIANE précédemment au regard de l'enjeu très important pour limiter les crues et pour favoriser la biodiversité. Il s'agit selon elle d'une caricature de son propos que de considérer que le vœu prônerait le retrait de l'asphalte et du bitume ou des pavés dans les cours dans tout Paris. Il s'agit en revanche de déterminer, lorsque c'est possible, de manière ponctuelle, comment enlever du bitume ou de l'asphalte comme cela se pratique dans toutes les villes du monde actuellement. L'enjeu est très important et elle rappelle que la Ville de Paris commence à l'envisager, notamment dans le plan pluie. Elle remarque la nécessité très forte de pédagogie, encore, en la matière, y compris au sein du Conseil, ou auprès des services. Le vœu vise, elle le revendique, à émettre une bonne intention, qui constitue selon elle une dimension du rôle politique, pour permettre que la surface de pleine terre et la surface perméable dans l'arrondissement soit augmentée. Elle rappelle, notamment en lien avec les bâtiments de France, qu'il est parfois difficile de mettre en pleine terre de toutes petites surfaces. Le vœu suggère également un inventaire de tous les espaces qui pourraient être mis en pleine terre et perméabilité sur l'arrondissement comme ailleurs dans Paris. Il prône également, lorsque cela est possible, de dés-imperméabiliser des espaces autour du mobilier urbain. Des projets en la matière sont envisagés, avec les services et sa collègue Christine FREY, notamment autour des feux de circulation, hors des voies de passage. Elle regrette que Madame HAREL soit partie mais indique qu'elle a pu constater, à New Delhi par exemple, qu'il est possible de mettre en pleine terre sans entraver la circulation, avant de créer une nouvelle catégorie de permis de végétaliser permettant de déminéraliser une part des trottoirs comme c'est le cas par exemple lorsque des murs sont végétalisés, en réalisant des jauges le long des murs. Elle précise que ce vœu est le dernier qui vise à favoriser la biodiversité.

Pierre AIDENBAUM constate qu'il n'y a pas de demande de parole et propose de passer au vote.

Le vœu est adopté (2 voix pour, 4 abstentions et 6NPPV)

27. Vœu relatif aux souches d'arbres du boulevard des Filles du calvaire

Pierre AIDENBAUM donne la parole Sylviane TROPPER.

Sylviane TROPPER précise que ce vœu concerne l'ensemble du boulevard puisque des souches d'arbres sont restées, après l'abattage des arbres, dont certaines sont pourries en partie et sont creuses et remplies de déchets. Elle remarque que les services de la Ville s'en occupent rarement et elle cite en particulier le cas d'une souche, près d'une pharmacie, dont elle a constaté deux jours auparavant qu'elle était remplie de boîtes de sandwich. Elle souhaite qu'une solution soit trouvée à ce problème, considérant que certaines souches ont trouvé elles-mêmes la solution puisqu'elles sont en train de pourrir. Elle répète qu'il faut selon elle trouver de manière urgente une solution.

Laurence HUGUES confirme que les plantations sur l'axe Beaumarchais-Filles du calvaire-Temple sont suspendues depuis quelques années dans l'attente du projet de rocade des gares. Elle confirme la nécessité de replantations. Elle rappelle par ailleurs que les arbres ont été coupés car ils étaient malades et avaient été plantés de manière trop rapprochée. Mais elle répète qu'il est désormais nécessaire d'attendre la fin des études pour la rocade des gares avant d'envisager de replanter, pour ne pas venir en contradiction avec le plan d'aménagement de la voirie. Elle confirme que les souches sont coupées à 50 cm du sol ce qui ne présente pas un effet esthétique satisfaisant mais indique que cette hauteur est déterminée pour rendre les souches repérables visuellement et pour permettre leur détection par les personnes en situation de handicap. Elle précise que le trou au milieu de certaines s'explique par l'état sanitaire de l'arbre qui était malade et a été abattu. Elle avoue ne pas être une spécialiste de cette question et fait confiance aux services de la Ville en la matière. Concernant le nettoyage, elle a évoqué cette question avec son collègue Benjamin DJIANE et elle précise que la DPE va être saisie pour renforcer ses passages et lutter contre les déchets. Elle ajoute que si les souches étaient coupées au ras du sol le sol présenterait des irrégularités fortement accidentogènes. C'est pourquoi cette solution n'est pas recommandée par les services.

Sylviane TROPPER précise que deux souches ont pourtant déjà été rasées complètement et ne présentent aucun danger.

Pierre AIDENBAUM s'engage à étudier la question du nettoyage et ce dossier de manière globale. Cependant, il affirme qu'il n'est pas d'accord avec le fait d'attendre la finalisation du projet de rocade des gares avant de replanter dans la mesure où cela pourrait signifier que les arbres ne seraient pas replantés et que d'autres seraient coupés dans la mesure où ces arbres se situent au milieu d'une rangée d'arbres.

Laurence HUGUES précise alors qu'elle a insisté pour replanter rapidement mais que ce sont les éléments qui lui ont été donnés en réponse. Elle confirme son accord pour replanter tout en rappelant que le coût financier sera élevé. Elle ajoute que le boulevard constitue une sorte d'autoroute urbaine qui nécessiterait une meilleure végétalisation, y compris sur la voie réservée à la circulation automobile. Elle souhaite que le processus soit accéléré et indique qu'elle ne doute pas que la voix de Monsieur le Maire en la matière sera décisive.

Pierre AIDENBAUM se dit favorable à rédiger avec elle un vœu, pour le prochain Conseil, demandant la replantation de tous les arbres qui ont été coupés.

Sylviane TROPPER ajoute qu'elle croit se souvenir que Madame HUGUES lui avait dit en début de mandature que le projet était de replanter les arbres qui existaient au moment de la Bastille, et qui étaient des tilleuls.

Laurence HUGUES précise qu'il s'agissait d'un projet, lors de la mandature précédente, afin de faire écho à l'histoire de la Révolution. Elle rappelle ainsi que les tilleuls constituaient, avec d'autres, les arbres de la liberté. Elle ajoute que si le projet de replantation a été retardé, cela ne signifie pas qu'il a été ajourné.

Pierre AIDENBAUM estime pour sa part qu'il n'y a pas pour l'instant de réel projet mais simplement une intention. Selon lui, quel que soit le projet qui verra le jour sur l'axe République-Bastille, les autres arbres ne seront pas coupés.

Laurence HUGUES croit savoir qu'il y aura une requalification de la voirie.

Pierre AIDENBAUM souhaite que ce dossier soit étudié plus en détail pour mieux le comprendre. À ses yeux, quel que soit le projet qui verra le jour les arbres ne devront pas être coupés. Il cite le tollé qui est apparu avec le projet de couper quelques arbres rue Tourigny alors que l'on incite à replanter dans les cours. Il repère donc parfois des contradictions sur ces questions. Il reconnaît qu'il ne connaît peut-être pas toutes les intentions concernant la réhabilitation du boulevard mais ne conçoit pas que d'autres arbres du boulevard puissent être coupés.

Laurence HUGUES lui répond que personne n'a évoqué de couper d'autres arbres du boulevard. Elle se demande donc pourquoi il évoque une hypothèse cauchemardesque qui n'est absolument pas à l'ordre du jour.

Pierre AIDENBAUM lui demande d'écouter ce qu'il dit et répète que si les arbres ne sont pas coupés, il est possible de replanter les arbres qui sont morts. Il ajoute qu'il va se renseigner dès le lendemain auprès du service dédié de la Ville pour savoir pourquoi il n'est pas possible de replanter ces arbres dès maintenant. Il souhaite connaître les vraies raisons, sachant que la raison évoquée ne le satisfait pas. Il transmettra la réponse lors du prochain Conseil, s'il l'obtient.

Il propose ensuite, plutôt que de voter sur le vœu, de le retirer. Et il s'engage à étudier cette question avec les services dans les prochains jours et à transmettre au Conseil la réponse.

Laurence HUGUES confirme qu'il est nécessaire d'avoir plus d'informations concernant la replantation.

Le vœu est retiré.

28. Questions diverses

Pierre AIDENBAUM demande si les élus ont des questions diverses à poser. Il constate que ce n'est pas le cas.

La séance est levée.